

CABINET DE DIRECTION

Affaire suivie par :

Ouardia SEDRATI
Conseillère EAC – correspondante
de la DAAC

☎ : 01.79.81.21.59

Mél : ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

Jacques-Emmanuel DAUGE
Inspecteur d'académie – Directeur
académique adjoint

Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex

Cergy, le 1er juillet 2025
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Val d'Oise

à

Mesdames les cheffes d'établissement
Messieurs les chefs d'établissement,

**Objet : Mise en œuvre du dispositif *Collège au cinéma* 2025-2026 dans le
département du Val-d'Oise 2025-2026**

Référence(s) :

POINTS CLES :

Inscription sur l'application ADAGE

CALENDRIER :

Les inscriptions en ligne débutent le 29 août et se clôtureront le 12 septembre
2025

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information :
I

	DSDEN
A	95
	Collèges
A	95

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 5 P

J'ai l'honneur de vous informer que le dispositif départemental « Collège au Cinéma du Val-d'Oise », piloté par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise et le Conseil départemental du Val-d'Oise, avec l'association Écrans VO, le Rectorat de Versailles (DAAC et EAFC) et avec le soutien de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles de l'Île-de-France), est reconduit pour l'année scolaire 2025/2026.

Dispositif national et interministériel d'éducation à l'image, *Collège au cinéma* a pour ambition de favoriser les apprentissages en les reliant à des œuvres filmiques, d'éveiller les collégiens à la richesse de la création cinématographique et de les ouvrir sur le monde. Les partenaires de cette opération sont le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère de la culture, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Fédération nationale des cinémas français et les collectivités territoriales. Ce dispositif, mis en œuvre nationalement par l'association L'Archipel des Lucioles, s'inscrit dans la politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle définie par la circulaire académique de référence (<https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2025-2026-129264>) datée du 20 mai 2025.

Ce dispositif partenarial a pour vocation de faire découvrir aux collégiens des films de qualité, français ou étrangers, classiques ou contemporains, sur le grand écran d'une salle de cinéma. Grâce à l'accompagnement pédagogique mis en œuvre par l'académie de Versailles et au soutien du Conseil départemental en matière d'éducation à l'image, les élèves vivent une expérience sensible en rencontrant ces œuvres dans un espace de partage et de sociabilité, acquièrent les bases d'une culture cinématographique et développent leur sens critique.

Dans la continuité souhaitée d'une éducation à l'image tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, *Collège au cinéma* succède à *École et cinéma* et précède *Lycéens et apprentis au cinéma*. Le dispositif constitue un support privilégié pour le développement de projets transdisciplinaires et inter-degrés dans le cadre des enseignements. Il peut être enrichi par des actions menées en partenariat avec des structures culturelles, des artistes et des professionnels, et contribue à la mise en œuvre du « parcours d'éducation artistique et culturelle ».

« Collège au cinéma » dans le Val-d'Oise

Dans le Val-d'Oise, la mise en œuvre du dispositif est confiée à la direction de la culture (DC) du département du Val-d'Oise, à l'association Écrans VO et à la DSDEN du Val-d'Oise, avec le Rectorat de Versailles (DAAC avec l'appui de l'EAFC).

I - PROGRAMMATION 2025-2026

La programmation suivante a été établie par le comité de pilotage départemental à partir de la liste nationale des films *Collège au cinéma* proposée par le Centre national du cinéma et de l'image animée et ses partenaires. Un thème : *Métamorphoses*

Classes	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre
6ème/5ème	<i>Le Peuple Loup</i> (Tomm Moore Irlande, États-Unis, Luxembourg 2020 1h43)	<i>Peau d'âne</i> (Jacques Demy France 1970 1h30) Film commun C2/C3	<i>Edward aux mains d'argent</i> (Tim Burton Etats-Unis 1991 1h45) Film commun C3/C4
4ème/3ème	<i>Persepolis</i> (Marjane Satrapi France 2007 1h35)	<i>Blancanieves</i> (Pablo Berger Espagne 2013 1h44)	<i>Edward aux mains d'argent</i> (Tim Burton Etats-Unis 1991 1h45) Film commun C3/C4

Vous trouverez des informations sur les films programmés sur les sites dédiés :

<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema/dossiers-pedagogiques/dossiers-maitre>
<https://transmettrelecinema.com/dispositif/college-au-cinema/>

II - MODALITÉS D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF

L'inscription à *Collège au cinéma* est ouverte aux collèges du département.

Le chef d'établissement procède à l'inscription de son établissement avec le professeur coordinateur au dispositif sur la plateforme ADAGE accessible sur le portail d'applications ARENA.

La campagne d'inscription est ouverte du vendredi 29 aout au vendredi 12 septembre 2025.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

INSCRIPTION AU DISPOSITIF

1- Les établissements effectuent leur inscription à *Collège au cinéma* en ligne, en se connectant à l'application ADAGE via le portail académique ARENA < scolarité du second degré < application dédiée aux parcours éducatifs < ADAGE-Application Dédiee A la Généralisation de l'EAC

Sur la page d'accueil, le dispositif apparaît sous l'intitulé « DEP-2025-2026-Dispo. EC – Collège au cinéma – VAL D'OISE »

2 - Le professeur coordinateur renseigne le formulaire d'inscription en ligne. Il doit disposer du profil « Rédacteur de projet », attribué par le chef d'établissement.

- Le collège doit inscrire au minimum deux classes au sein de la même programmation de films (6^{ème}/5^{ème} ou 4^{ème}/3^{ème}) et 1 classe/dispositif à spécificité (SEGPA/ULIS/UPEAA) OU 2 à 4 classes/dispositifs à spécificité.
- Si le collège souhaite inscrire davantage de classes, deux possibles s'ouvrent : soit il inscrit des classes supplémentaires sur le même niveau de programmation, soit il inscrit sur un autre niveau de programmation et dans ce cas il faudra ajouter au moins deux classes. Cette inscription complémentaire nécessite la rédaction d'un bref projet pédagogique qui explicitera le travail envisagé dans le cadre du dispositif et ses prolongements éventuels (à faire figurer dans la rubrique « Informations complémentaires » du formulaire en ligne sur ADAGE).
- Le Conseil départemental prendra à sa charge un nombre de classe équivalent à 8.000 élèves sur le dispositif. Les collèges sont autorisés à financer par eux-mêmes des classes qui ne seraient pas prises en charge par le Conseil départemental au tarif de 8,40 € par élève (2.80 € par projection).

3 - Les établissements enregistrent et conservent une copie PDF de leur demande d'inscription (cliquer sur l'icône « Export PDF » au milieu en haut de la fiche puis enregistrer).

4 - Les collèges sont informés par mail des suites données à leur demande d'inscription.

III – FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Un professeur coordinateur est nommé par le chef d'établissement. Ses missions sont les suivantes :

- Il collecte les informations relatives à l'inscription : classes, effectifs, enseignants responsables (au moins 1 par classe). Il renseigne l'application ADAGE et en informe son chef d'établissement. Il coordonne la rédaction du projet pédagogique ;
- Il est l'interlocuteur de la salle de cinéma pour le planning des projections, qu'il transmet à son chef d'établissement, et il veille à ce que les projections aient lieu, à raison d'une par trimestre ;
- Si des annulations de séances venaient à avoir lieu, il prévient la salle de cinéma dans les plus brefs délais et s'organise avec cette dernière ainsi que ses collègues pour reporter ces séances dans la mesure du possible ;
- Il diffuse les informations et fait le lien avec les professeurs, la salle de cinéma partenaire et la coordination départementale (Ecrans VO, Conseil départemental, DSDEN et DAAC) ;
- Dans le cadre d'un projet ACTE validé prolongeant le dispositif, il est en relation avec le professeur référent culture de l'établissement et le professeur porteur du projet ;

Ayant eu au préalable connaissance de la programmation, les enseignants s'engagent à respecter les attendus du dispositif :

- Ils assistent avec les classes inscrites à l'ensemble des 3 projections qui leur sont destinées, au sein de leur salle de cinéma partenaire ;
- Ils suivent le calendrier établi et conduisent dans les classes des actions pédagogiques autour des films.
- Ils renseignent le bilan pédagogique tout au long de l'année sur l'application ADAGE. Celui-ci pourra être renseigné jusqu'au début du mois de juin 2026.

N.B. : il est indispensable que tous les professeurs participant au dispositif utilisent et consultent sur leur messagerie professionnelle académique les informations qui leur seront adressées relativement au dispositif.

Une bonne coordination du dispositif au sein de chaque établissement est essentielle. Pour cela nous vous renvoyons à la charte départementale qui insiste sur la nécessité d'anticiper les autorisations de sortie, le choix des accompagnateurs, les problèmes liés aux calendriers des établissements et des salles, les questions de transport...

IV - FORMATION DES ENSEIGNANTS

RAPPEL : il n'est pas nécessaire de procéder à l'inscription des enseignants à la formation obligatoire. En effet, l'inscription des enseignants sur l'application ADAGE vaut inscription automatique aux projections-conférences et à la journée de clôture.

Ainsi, le chef d'établissement, autorisera chaque enseignant responsable de classe à assister à ces formations.

La formation des enseignants constitue une condition indispensable à la réussite du dispositif. Ce temps de travail privilégié permet aux enseignants de développer leurs compétences, de préparer la réception des films par les élèves et d'en élaborer l'exploitation pédagogique. La formation s'organise de la façon suivante :

- **Un volet obligatoire** : « Collège au cinéma 95 – projections-conférences »

Seront convoqués les enseignants inscrits sur ADAGE. Avant la projection avec les élèves, les enseignants voient ainsi les 3 films de la programmation en salle et bénéficient des éclairages proposés par des spécialistes du cinéma, ce qui est indispensable à l'accompagnement pédagogique de l'élève.

Date des pré-projections des films

Vendredi 3 octobre 2025 de 10h30 à 12h15

Au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône,

Projection du film commun *Edward aux mains d'argent* pour les niveaux 6^{ème}- 5^{ème} et 4^{ème}- 3^{ème}

Vendredi 3 octobre 2025 de 13h30 à 17h00 (avec convocation)

Au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône,

Projections des films *Le Peuple loup* et *Peau d'âne* pour le niveau 6^{ème}- 5^{ème}

Projections des films *Persepolis* et *Blancanieves* pour le niveau 4^{ème}- 3^{ème}

Date des formations autour des films

Vendredi 10 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 (avec convocation)

Au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône,

Niveau 6^{ème}- 5^{ème} : Présentation par Claudine Le Pallec-Marand des films visionnés lors de séances précédentes au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône.

Niveau 4^{ème}- 3^{ème} : Présentation par Martin Drouot des films visionnés lors de séances précédentes au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône.

Date de la formation bilan (avec convocation)

Mercredi 27 mai 2026 de 9h30 à 12h30 : Matinée bilan du dispositif et présentation des perspectives de rentrée 2026-2027. Au cinéma Utopia de St Ouen L'Aumône.

- **Un volet d'approfondissement** : Les enseignants s'inscrivent via SOFIA-FMO en renseignant le numéro de dispositif de la formation souhaitée. Comme pour toutes les demandes de formation, ces inscriptions sont ensuite soumises à la validation du chef d'établissement et aux critères établis pour la formation.

EAC - FENETRE OUVERTE SUR LE CINÉMA – Candidature individuelle.

Partenaire : Cinémathèque Française.

Dates : Jeudi 20 novembre 2025 et vendredi 28 novembre 2025 de 9h30 à 17h.

Numéro dispositif : 25A0251662

Lien de préinscription : [https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46896/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96743|01|S1)

[acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46896/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96743|01|S1](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46896/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96743|01|S1)
|2025-11-20_09:00:00|2025-11-20_17:00:00

EAC - COLLÈGE AU CINÉMA – DES QUESTIONS DE CINÉMA - Candidature individuelle.

Partenaire : Cinémathèque Française.

Dates : Vendredi 13 février 2026 et jeudi 19 février 2026

Numéro dispositif : 25A0251659

Lien de préinscription : [https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46956/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96740|01|S1)

[acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46956/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96740|01|S1](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46956/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96740|01|S1)
|2026-02-13_09:00:00|2026-02-13_17:00:00

EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 1 – SUD - Candidature individuelle.

Partenaire : Cinessonne

Dates : Vendredi 20 février 2026 et lundi 23 février 2026

Numéro dispositif : 25A0251663

Lien de préinscription : [https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46989/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96744|01|S1)

[acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46989/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96744|01|S1](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46989/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96744|01|S1)
|2026-02-20_09:00:00|2026-02-20_17:00:00

EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 2 – NORD - Candidature individuelle.

Partenaire : L'œil du Baobab

Dates : Mercredi 1^{er} avril 2026 et jeudi 2 avril 2026

Numéro dispositif : 25A0251664

Lien de préinscription : [https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46780/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96745|01|S1)

[acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46780/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96745|01|S1](https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/46780/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96745|01|S1)
|2026-04-01_09:00:00|2026-04-01_17:00:00

NB : Toutes les dates formations complémentaires seront à retrouver dans la fiche N°4 du document unique EAC 25-26 : <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2025-2026-129264> et sur le padlet académique cinéma/audiovisuel : <https://padlet.com/daacversailles/cin-ma-audiovisuel-dans-l-acad-mie-de-versailles-xxsur7pkmshq98rr>

V. Accompagnement culturel

Documents pédagogiques :

- Un livret pédagogique : Livret téléchargeable sur le site du CNC <https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema/catalogue-collège-au-cinema>
- Une fiche de présentation numérique de chaque film à destination des élèves.

Propositions d'actions culturelles :

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations des actions culturelles d'Écrans VO : Image par Image, Jouer au cinéma, Toutes les jeunesses du monde, dispositifs scolaires, catalogue d'actions d'EAC... sur le site de l'association de mise en réseau des 26 cinémas du Val-d'Oise : <https://ecransvo.org>

VI. Contacts

Conseil départemental	Nathalie Larue-Gilbert , chargée de mission EAC, service des Publics Direction de la Culture, Conseil départemental du Val d'Oise	nathalie.larue-gilbert@valdoise.fr	Suivi administratif et budgétaire
Education nationale	Ouardia Sedrati Chargée de mission pour l'éducation artistique et culturelle, DSDEN 92	ouardia.sedrati@ac-versailles.fr	Questions générales, inscriptions
	Amélie Aïmedieu Conseillère cinéma- audiovisuel, culture scientifique, arts du goût, DAAC de Versailles	daac.cinema-audiovisuel@ac- versailles.fr	Inscriptions, formations, Projets
Coordination Cinéma	Yves BOUVERET , Écrans VO, délégué général d'Écrans VO, coordination cinéma Lucie JOUVET , Chargée de Développement des publics, Écrans VO	ecransvo.communication@gmail.com ecransvo.publics@gmail.com ecrans.vo@valdoise.fr	Planning des projections, relations avec les salles de cinéma Actions culturelles complémentaires

Je vous remercie par avance de votre investissement au service de la réussite et du rayonnement de ce dispositif, pour le plus grand bénéfice des élèves.

Olivier Wambecke